

Communiqué de presse



21 février 2019

Constitution de l'OPCO des « Services à forte intensité de main d'œuvre » :

La négociation paritaire interbranche est en route vers un accord

Conformément aux recommandations du ministère du Travail, les discussions déjà engagées entre les organisations professionnelles des branches des Services à forte densité de main d'œuvre destinées à rejoindre « l'OPCO 11 », se sont poursuivies et intensifiées durant ces derniers jours.

Au cours de ces discussions, une vision commune a émergé en vue d'aboutir à un accord interbranche, parfaitement conforme à l'esprit et à la lettre de la loi « Avenir professionnel ». Il vise l'ensemble des branches de son champ, en maintenant sa cohérence initiale, validée par la DGEFP.

L'opérateur de compétences s'appuiera sur une gouvernance représentant l'ensemble des branches adhérentes et bénéficiera de modes de fonctionnements souples et optimaux.

Les partenaires sociaux s'attachent à ce que l'opérateur reste bien au service des salariés et des entreprises.

Enfin, il assurera la continuité de services auprès de l'ensemble des entreprises et des salariés concernés par ce nouveau périmètre.

Afin de respecter le calendrier fixé par le ministère du Travail, et de poursuivre les travaux dans le cadre d'un dialogue social loyal, transparent et constructif, les partenaires sociaux de toutes les branches concernées sont invités pour une séance de négociation paritaire le 25 février 2019.

CHIFFRES CLES CONSOLIDES

Données sociales

- Plus de 250 000 entreprises, TPME, PME, grandes entreprises
- Plus de 4,5 millions de salariés

Données financières

- Plus d'un milliard d'euros de collectes globales en 2017

UN PROJET INTERBRANCHE DANS L'ESPRIT DE LA LOI : COHERENCE, PERTINENCE ET PERFORMANCE

Les discussions approfondies entre les branches invitées par le ministère du Travail à se rapprocher du projet initial OPCO n°11, ont mis en lumière la cohérence de leur champ, leur poids économique et social et leurs enjeux communs.

Les secteurs à forte intensité de main d'œuvre recrutent et emploient un nombre élevé de salariés de premier niveau de formation initiale (niveaux V et infra). Les besoins en formation de ces publics et le développement de leurs compétences sont des enjeux partagés par les branches réunies dans leur projet d'OPCO, dans un contexte où les certifications et l'acquisition de compétences techniques sont requises à tous les niveaux de compétence.

Les branches disposent également de niveaux de qualification plus élevés, favorisant ainsi la construction de véritables parcours de carrière évolutifs.

L'enjeu de l'alternance est lui aussi commun aux branches qui s'associent dans ce projet. En effet, les métiers à forte intensité de main d'œuvre souhaitent valoriser la technicité et la variété de leurs métiers pour attirer les talents, en particulier au sein des TPE et des PME. L'attractivité et la visibilité sont aussi des enjeux majeurs partagés.

L'ingénierie de formation est également spécifique. Mettre en place des formations opérationnelles, techniques et innovantes adaptées à la typologie des publics de bas niveau de qualification, dans des délais rapides pour répondre à une demande précise constitue un savoir-faire recherché.

Cette convergence de vue s'exprime dans l'investissement financier que représente la formation pour ces branches. Plus d'un milliard d'euros ont été collectés en 2017 par l'ensemble des acteurs réunis. L'OPCO constitue donc un ensemble de dimension très significative, preuve que la formation constitue un levier essentiel des politiques des branches à forte intensité de main d'œuvre.

Ce nouvel OPCO permettra aux branches de mettre en commun et de travailler sur leurs spécificités au service de leurs CPNEFP tout en assurant une couverture territoriale allant jusqu'au bassin d'emplois.

TRANSPARENCE ET LOYAUTE DU DIALOGUE SOCIAL

Les organisations patronales de chaque branche ont tenu informées les organisations syndicales de salariés dans le cadre de leurs dialogues de branches respectifs.

La tenue d'une conférence de presse communes aux organisations patronales et syndicales le lundi 21 janvier témoigne de l'investissement des partenaires sociaux de chacune des branches dans ce projet d'OPCO. Ils soulignent leur attachement à ce que la formation des salariés reste pilotée par leurs représentants, garants des intérêts des branches, des entreprises et des salariés.

Les partenaires sociaux de toutes les branches concernées sont invités à se réunir pour une séance de négociation paritaire le 25 février 2019.

Contacts presse

Marine Dahais
Tél : 01 40 41 54 36
mdahais@golin.com
Amina Ennaciri
Tél : 01 40 41 56 09
aennaciri@golin.com

A propos de Prism'emploi

Prism'emploi - Professionnels du recrutement et de l'intérim - est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 entreprises de toutes tailles représentant 90 % du chiffre d'affaires de la profession. 8 650 agences d'emploi et 27 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.

A propos du Syndicat national des entreprises de sécurité (SNES)

Le Syndicat national des entreprises de sécurité privée (SNES) réunit plus de 200 entreprises adhérentes, qui emploient près de 25 000 salariés. Il est la première organisation patronale en termes d'entreprises syndiquées et la deuxième en termes de salariés employés par elles.

A propos de la Fédération des entreprises de propreté (FEP)

La Fédération des Entreprises de Propreté et Services Associés, est la principale organisation patronale représentative, elle rassemble plus de 2300 entreprises (TPE, PME, grandes entreprises) employant 70% des effectifs du secteur. Neuf chambres régionales accompagnent les entreprises sur tout le territoire.

A propos du Syndicat des Entreprises de Sûreté Aérienne et aéroportuaire (SESA)

Le Syndicat des Entreprises de Sûreté Aérienne et aéroportuaire (SESA) est la seule organisation professionnelle à représenter ce segment d'activité. Les entreprises qui le composent réunissent 90% du chiffre d'affaires et des salariés de ce secteur.

A propos de la Confédération du commerce de gros et international (CGI)

A travers l'union de 36 fédérations du secteur, la CGI est la confédération professionnelle représentative de l'ensemble du commerce de gros BtoB : biens d'équipement interindustriels, biens de consommation non-alimentaires et alimentaires.

Pour la branche des commerces de gros, la CGI représente 37 600 entreprises employant 480 000 salariés (96% d'entre elles employant moins de 50 salariés)

A propos de la Fédération Française de la Quincaillerie (FFQ)

La FFQ est la seule organisation professionnelle à représenter les entreprises du commerce de gros de quincaillerie, fournitures industrielles, fers-métaux et équipement de la maison. Elle représente plus de 2400 entreprises, 27 200 salariés dont 70% sont employés dans des entreprises relevant du BtoB

A propos du GNI

Le GNI de l'Hôtellerie & Restauration est la seule Organisation Professionnelle indépendante au service des hôtels, cafés, restaurants, traiteurs organisateurs de réception et établissements de nuit indépendants et patrimoniaux. Le GNI est la 2ème organisation représentative du secteur des HCR, la 1ère organisation professionnelle pour la restauration et l'hôtellerie de luxe et la seule organisation pour les traiteurs organisateurs de réceptions. Le GNI représente 12 000 établissements et 120 000 salariés.

A propos du GEIST

Le Groupement des Entreprises Industrielles de Services Textiles rassemble les entreprises de Location Textile en France. Il compte 40 adhérents et plus de 22.000 salariés, qui assurent les prestations de location de linge, ce qui inclut l'entretien et la livraison. D'après la mesure de la représentativité, le GEIST réunit 92% des effectifs de la branche.